



EIRL DEVRAINNE AUTO MOTO ÉCOLE AZUR
SIRET : 384 511 432 000 39
devrainne.laurence@akeonet.com
TEL : 03.20.22.14.45

Agrément préfectoral : E 0405913760
Code NAF : 8553Z

Programme de formation à la catégorie BE du permis de conduire

1) Préambule

La catégorie BE du permis de conduire permet de :

Conduire un ensemble articulé dont le véhicule tracteur ne dépasse pas 3,5 tonnes de PTAC, auquel est attelée une remorque de moins de 3,5 tonnes, et dont le poids total de l'ensemble véhicule tracteur et remorque est inférieur à 7 tonnes de PTAC.

2) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

EIRL DEVRAINNE AUTO MOTO ÉCOLE AZUR

Adresse : 141 rue du Bourg 59130 LAMBERSART

Adresse électronique : devrainne.laurence@akeonet.com

Téléphone : 03.20.22.14.45

Siret : 384 511 432 000 39

Agrément préfectoral E 04 05 91 37 60

Code NAF : 8553Z

Gérant : Madame DEVRAINNE Laurence

Responsable des relations avec les élèves : Madame DEVRAINNE Laurence

3) Les pré-requis

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être titulaire du permis B en cours de validité

4) Le public visé

Toute personne titulaire de la catégorie B du permis de conduire. Pas de durée minimum

5) Les objectifs de la formation

141, rue du bourg 59130 LAMBERSART



EIRL DEVRAINNE AUTO MOTO ÉCOLE AZUR
SIRET : 384 511 432 000 39
devrainne.laurence@akeonet.com
TEL : 03.20.22.14.45

Agrément préfectoral : E 0405913760
Code NAF : 8553Z

Une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :

- dispositions légales en matière de circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers de la route
- réglementation générale et divers
- précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- équipements de sécurité des véhicules
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Une formation pratique :

▪ **Formation hors circulation**

A) Vérifications courantes de sécurité

L'objectif des vérifications courantes de sécurité est de s'assurer que le candidat est apte à procéder aux contrôles et vérifications de son véhicule (ou ensemble de véhicules) avant le départ en circulation.

B) Un attelage dételage

C) Formation théorique

Posséder les connaissances théoriques liées à la sécurité et est capable d'adapter sa conduite à des situations complexes.

D) Un exercice de maniabilité.

L'exercice consiste en une marche arrière sinueuse en faisant passer le véhicule entre des obstacles ou en les contournant, au terme de laquelle le candidat doit effectuer, selon le tirage au sort et la catégorie concernée, un arrêt de précision (axe de l'essieu arrière de la remorque sur la zone blanche matérialisée), ou un stationnement dans une zone matérialisée.

▪ **Formation en circulation**

La formation se déroule sur des itinéraires variés.

Le candidat doit notamment :

- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule